

**Arrêté temporaire n°23-AT-0066
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

QUAI CLEON GRIOLET (D12) et RUE LEON PENCHINAT

Monsieur Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté n°2020-07-012 en date du 13/07/2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrick CAMPABADAL - 2ème adjoint au maire,

VU la demande en date du 06/10/2023 émise par CISE TP demeurant 05 Avenue Ampère 30600 Vauvert représentée par Monsieur Quentin BANTON aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 20/10/2023 au 10/11/2023 QUAI CLEON GRIOLET (D12) et RUE LEON PENCHINAT,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 20/10/2023 et jusqu'au 10/11/2023, JOUR et NUIT, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- QUAI CLEON GRIOLET (D12)
- 13 RUE LEON PENCHINAT
- QUAI CLEON GRIOLET (D12), du PASSAGE DE LA GRAVE jusqu'au BOULEVARD ERNEST FRANCOIS

:

- La circulation est alternée par signaux tricolores KR11, sur une longueur maximum de 400 mètres, permanent pendant le temps des travaux ;
- Le stationnement des véhicules est interdit permanent le temps des travaux. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police, véhicules de secours et véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CISE TP.

Article 3

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sommières, le 06/10/2023
Pour le Maire,
Adjoint aux travaux

Patrick CAMPABADAL /

DIFFUSION:

- CISE TP
- Directrice Générale des Services
- Directrice Adjointe Services Techniques
- CDS CTM
- Service Communication
- Directeur Services Techniques
- Adjoint aux travaux

ANNEXES:

demande CISE TP quai Griolet

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Pierre DESSALCES

De: CTM
Envoyé: vendredi 6 octobre 2023 09:22
À: Pierre DESSALCES
Objet: TR: DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE CISE TP
Pièces jointes: PLAN DE SIGNALISATION SOMMIERES.pdf



**Laure SIGONNEAU**
Service urbanisme et CTM
l.sigonneau@sommières.fr
(04) 66 93 20 85 CTM Bureau
(04) 66 51 19 76 Urba Bureau
Centre ECOSUD
190 chemin de campagne
30250 SOMMIERES

De : BANTON, Quentin <quentin.banton@cisetp.com>
Envoyé : jeudi 5 octobre 2023 17:20
À : CTM <se.techniques@sommières.fr>
Cc : SANCHO, Rafael <rafael.sancho@cisetp.com>; Pierrick ROLLANDT - SIAVB <p.rollandt@sivu-assainissement.com>
Objet : DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE CISE TP

Bonjour,

Je viens vers vous pour la demande de permission de voirie pour le chantier situé au niveau du QUAI CLEON GRIOLET.

Ci-joint le plan de signalisation avec un interdit de stationner sur toute l'emprise du chantier + un débord pour faciliter la circulation, une mise en place de circulation alterné, une déviation conseiller pour les VL par la rue de la Grave pour les véhicule arrivant du pont de la Mairie et une déviation conseiller au rue Emilien Dumas.

Moyen mis en oeuvre :

- Equipe CISE TP (2 à 5 ouvrier)
- Camion 3.5t CISE TP
- Aspiratrice
- Mini pelle (3.5t)
- Camion 4x2

Je reste disponible si besoins

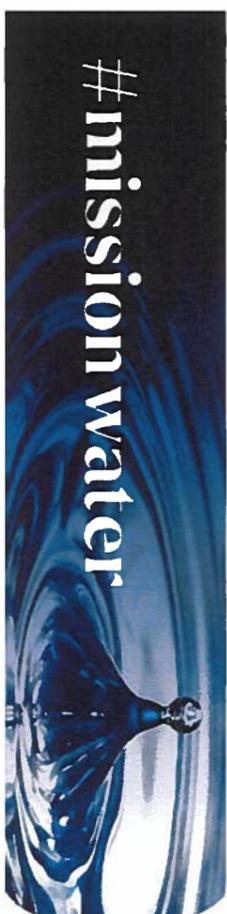
Cordialement

Quentin BANTON
Conducteur de travaux
Direction Régionale Sud Est
832 avenue Ampère, 30600 VAUVERT

P : +33 07 64 88 50 43

quentin.banton@cisetp.com

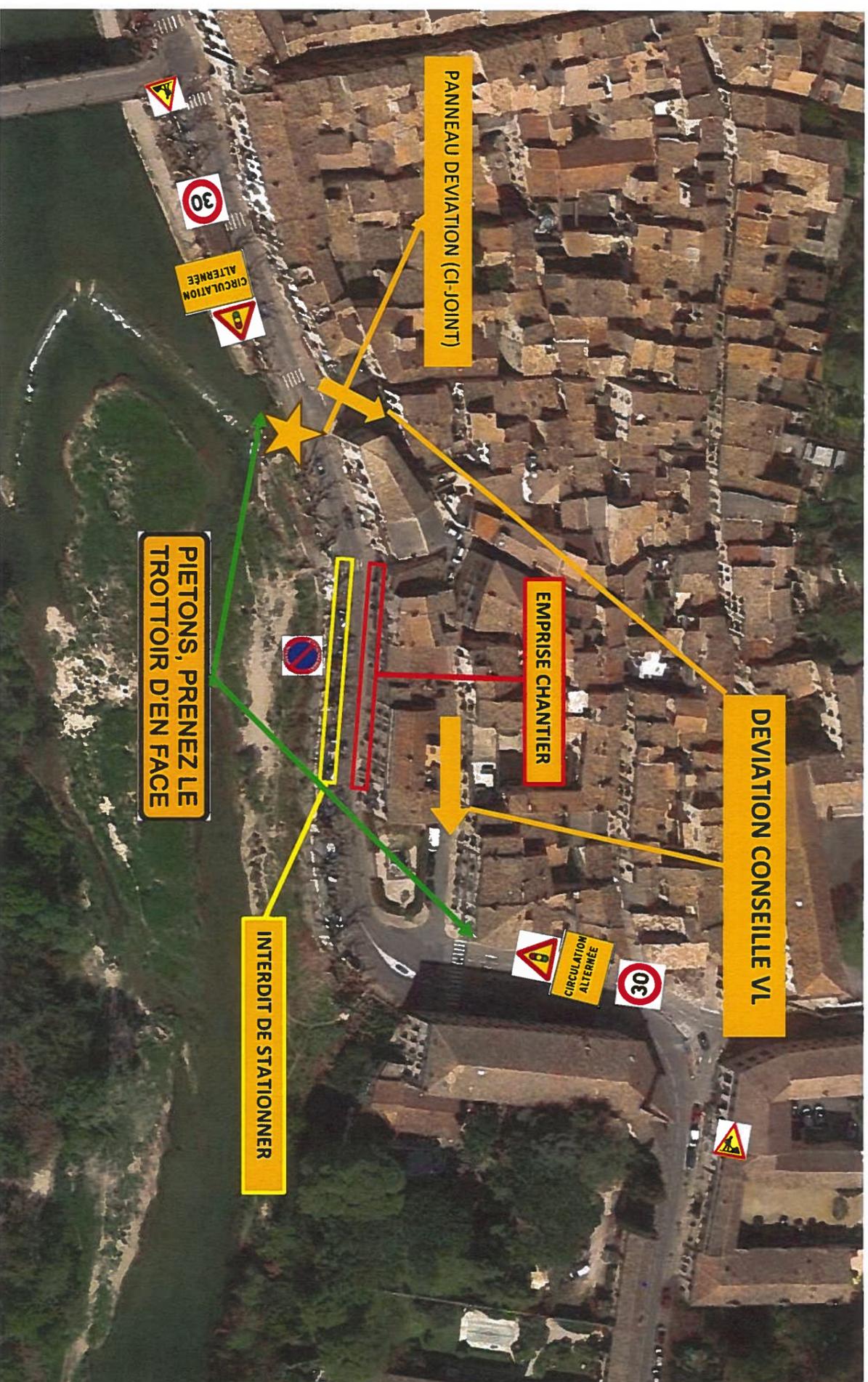
www.cisetp.com



Toute utilisation, copie, transfert ou impression d'un e-mail qui ne vous est pas destiné engage la responsabilité du récipiendaire. Si un e-mail vous est adressé par erreur, merci de le détruire et de garder confidentielles les informations dont vous auriez eu connaissance.

Avant d'ouvrir toute pièce attachée à cet e-mail, il appartient à tout récipiendaire de vérifier l'absence de virus dans celui-ci, et ce, même si nous mettons en oeuvre des mesures contre les attaques virales : le groupe Saur ne pourra être tenu responsable si un virus infecte votre système.

PLAN DE SIGNALISATION



CISE TP
832 AVENUE AMPERE
30600, VAUVERT
TEL: 04 66 68 02 94 44

PLAN DE SIGNALISATION

**CIRCULATION DIFFICILE SUR D 12
DIRECTION AUBAIS
DEVIATION CONSEILLEE**



**CISE TP
832 AVENUE AMPERE
30600, VAUVERT
TEL: 04 66 68 02 94 44**

PLAN DE SIGNALISATION

**DEVIATION VL
CONSEILLEES**



Pierre DESSALCES

De: CTM
Envoyé: vendredi 6 octobre 2023 09:22
À: Pierre DESSALCES
Objet: TR: DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE CISE TP
Pièces jointes: PLAN DE SIGNALISATION SOMMIERES.pdf



 **Laure SIGONNEAU**
Service urbanisme et CTM
l.sigonneau@sommières.fr

(04) 66 93 20 85 CTM Bureau
(04) 66 51 19 76 Urba Bureau

Centre ECOSUD
190 chemin de campagne
30250 SOMMIERES

De : BANTON, Quentin <quentin.banton@cisetp.com>
Envoyé : jeudi 5 octobre 2023 17:20
À : CTM <se.techniques@sommières.fr>
Cc : SANCHO, Rafael <rafael.sancho@cisetp.com>; Pierrick ROLLANDT - SIAVB <p.rollandt@sivu-assainissement.com>
Objet : DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE CISE TP

Bonjour,

Je viens vers vous pour la demande de permission de voirie pour le chantier situé au niveau du QUAI CLEON GRIOLET.

Ci-joint le plan de signalisation avec un interdit de stationner sur toute l'emprise du chantier + un débord pour faciliter la circulation, une mise en place de circulation alterné, une déviation conseiller pour les VL par la rue de la Grave pour les véhicule arrivant du pont de la Mairie et une déviation conseiller au rue Emilien Dumas.

Moyen mis en oeuvre :

- Equipe CISE TP (2 à 5 ouvrier)
- Camion 3.5t CISE TP
- Aspiratrice
- Mini pelle (3.5t)
- Camion 4x2

Je reste disponible si besoins

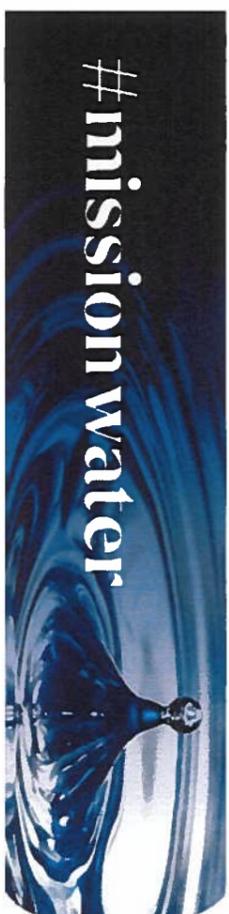
Cordialement

Quentin BANTON
Conducteur de travaux
Direction Régionale Sud Est
832 avenue Ampère, 30600 VAUVERT

P : +33 07 64 88 50 43

quentin.banton@cisetp.com

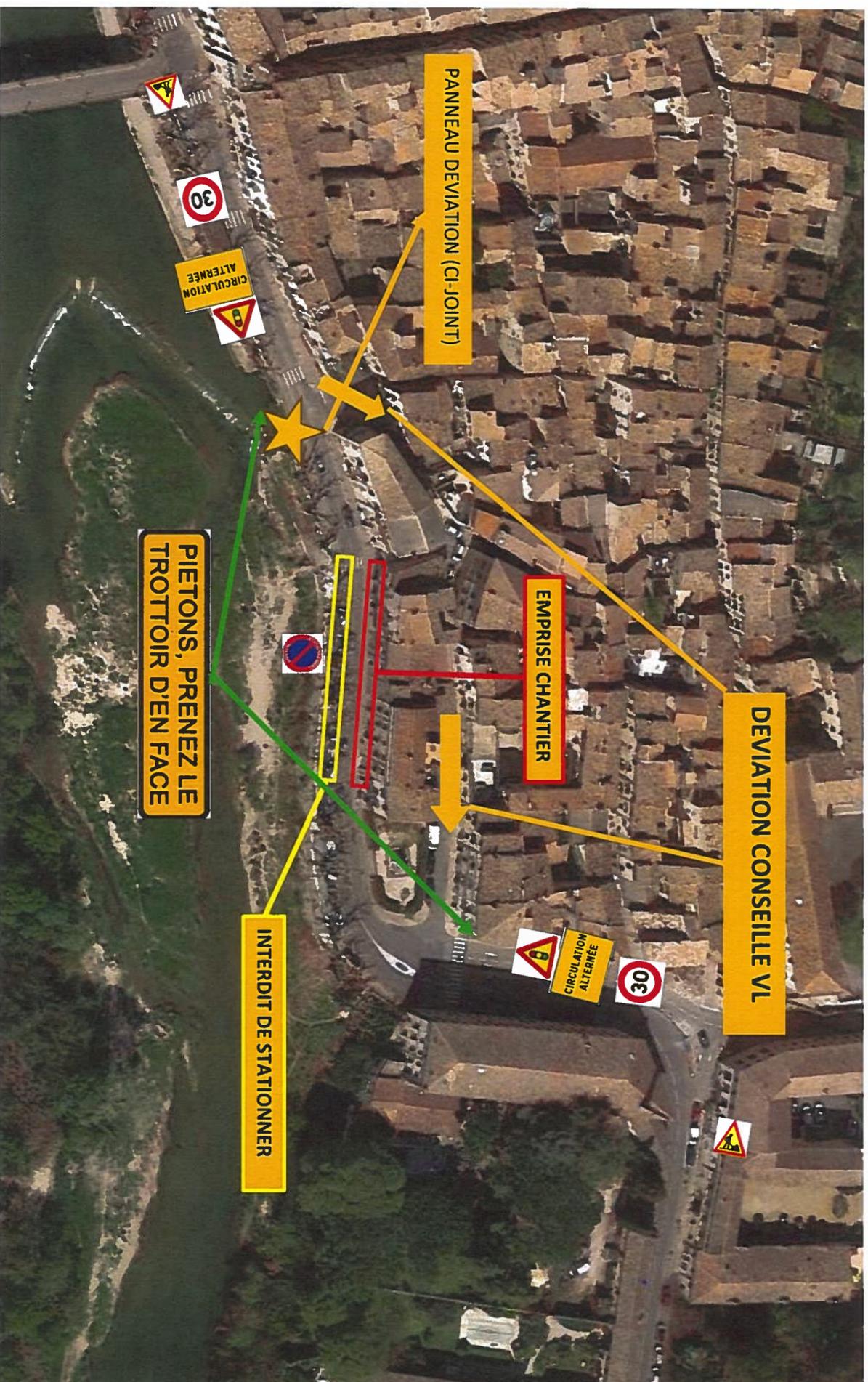
www.cisetp.com



Toute utilisation, copie, transfert ou impression d'un e-mail qui ne vous est pas destiné engage la responsabilité du récipiendaire. Si un e-mail vous est adressé par erreur, merci de le détruire et de garder confidentielles les informations dont vous auriez eu connaissance.

Avant d'ouvrir toute pièce attachée à cet e-mail, il appartient à tout récipiendaire de vérifier l'absence de virus dans celui-ci, et ce, même si nous mettons en oeuvre des mesures contre les attaques virales : le groupe Saur ne pourra être tenu responsable si un virus infecte votre système.

PLAN DE SIGNALISATION



CISE TP
832 AVENUE AMPERE
30600, VAUVERT
TEL: 04 66 68 02 94 44

PLAN DE SIGNALISATION

**CIRCULATION DIFFICILE SUR D 12
DIRECTION AUBAIS
DEVIATION CONSEILLEE**



**CISE TP
832 AVENUE AMPERE
30600, VAUVERT
TEL: 04 66 68 02 94 44**

PLAN DE SIGNALISATION

**DEVIATION VL
CONSEILLEES**

